



LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
(article L. 2121-25 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales)

Séance du 29 janvier 2024 à 20 h 00

Date de convocation : 23/01/2024

Nombre de conseillers : 12 Quorum : 7 Présents : 12 Pouvoir : 0

Etaient présents : Camille RÉGNIER, maire, Ana-Paula DUMARTEREY, Alain MARION, Christèle ZUCCOLO, Mickaël AUDOUAL adjoints, Hélène GROSSELIN, Stéphane MINCHIN, Patrick FERRARIS, Céline DUBOIS, Sébastien RIMBOD, Olivier JULIA, Ingrid BOLDI, Nathalie IBANEZ

Etaient excusés : néant

Secrétaire de séance : Ingrid BOLDI

N° 01/2024 : Lutte contre le frelon asiatique – Convention pour l'intervention en 2024 de l'association Biodiversité Nature en Val d'Huert

Délibération approuvée à l'unanimité des présents

La convention est renouvelée pour l'année 2024.

N° 02/2024 : Demande de subvention pour actions 2024 – Dune sableuse des Mémoires

Délibération approuvée à l'unanimité des présents

La demande de subvention pour l'entretien et la gestion de l'espace naturel sensible de la dune sableuse des Mémoires sera transmise au Conseil Départemental de l'Isère. Le coût total des actions pour l'année 2024 est de 8 565,00 € HT.

N° 03/2024 : Personnel communal – Protection sociale complémentaire prévoyance – Mandat au CDG38

Délibération approuvée à l'unanimité des présents

A compter du 1^{er} janvier 2025, les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents devront souscrire obligatoirement.

Le conseil municipal donne mandat au Centre de Gestion de l'Isère pour lancer la consultation d'un marché mutualisé pour conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance pour un début d'exécution au 1^{er} janvier 2025.

N° 04/2024 : Convention de mise à disposition du service DeclaLoc – Taxe de séjour

Délibération approuvée à l'unanimité des présents

La location de meublés de tourisme et des chambres d'hôtes doivent être déclarés auprès du maire de la commune. La communauté de communes des Balcons du Dauphiné met à disposition gracieusement un téléservice permettant aux usagers de procéder à leur déclaration d'activité et à la mairie de transmettre ces informations aux services en charge de la collecte de la taxe de séjour.

Le conseil municipal autorise Mme le maire de signer la convention.



A VIGNIEU, le 29 janvier 2024
Mme Camille RÉGNIER, maire